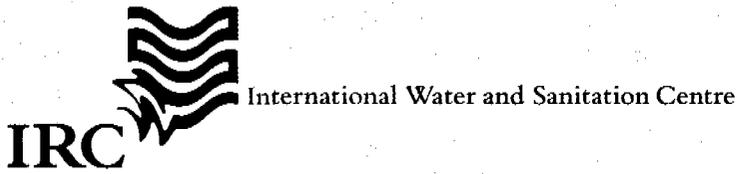


Library
IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +31 70 338 80
Fax: +31 70 338 80 64



202.6 99C0
16192

**Comment optimaliser le fonctionnement et
la maintenance des systèmes
d'approvisionnement en eau potable et
assainissement en Afrique de l'Ouest ?**

Rapport de synthèse

IRC International Water and Sanitation Centre

Access to water and sanitation are basic human rights. IRC's mission is to help people in developing countries to get the best water and sanitation services they can afford. Working with partners in developing countries, we aim to strengthen local capacities by sharing information and experience and developing resource centres. We emphasize the introduction of communication, gender, participation, community management and affordable technologies into water and sanitation programmes.

IRC's work focuses on the needs of developing countries in Africa, Asia and Latin America. In each region we work with partner institutions in selected countries to develop new approaches, ranging from empowering communities to make informed choices, to helping governments facilitate the process of development rather than construct and supply systems.

In a process of joint learning, local capacities are built in subject areas linked to those areas of IRC's expertise for which there is a local demand. Partner organizations receive support in the development of skills related to documentation and information, publication, research, training, advisory services and advocacy.

IRC is an independent, non-profit organization supported by and linked with the Netherlands Government, the United Nations Development Programme (UNDP), the United Nations Children's Fund (UNICEF), the World Health Organization (WHO), the World Bank and the Water Supply and Sanitation Collaborative Council.

IRC Centre International de l'Eau et l'Assainissement
B.P 2869
2601 CW, Delft
Pays Bas
Tel. +31 (0)15 2192939
Fax +31 (0)15 2190955
E-mail: general@irc.nl
Website: www.irc.nl

**Comment optimiser
le fonctionnement et la maintenance des systèmes
d'approvisionnement en eau potable et assainissement
en Afrique de l'Ouest ?**

Résultats de trois ateliers nationaux
tenus au Bénin, Mali et Niger

Rapport de synthèse
[Draft]

Décembre 1999

Bureau Régional de l'Afrique
Organisation Mondiale de la Santé

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 16192
LO: 202.6 99C0

Préface

Ce rapport de synthèse résume les résultats de trois missions préparatoires et trois ateliers nationaux tenus au Niger, au Mali et au Bénin entre décembre 1998 et mai 1999. Chaque mission et chaque atelier ont fait l'objet de comptes rendus, et de rapports plus détaillés. Ces rapports sont disponibles auprès des représentants résidents de l'OMS qui les ont distribués parmi les services gouvernementaux concernés dans les trois pays.

Le présent rapport contient également des conclusions et des recommandations générales. Il s'agit notamment de recommandations concernant l'orientation des efforts futurs et le rôle de l'OMS dans le secteur Eau et Assainissement en Afrique.

Ce rapport a été rédigé par François Brikké et Teun Bastemeijer de l'IRC, Centre International de l'Eau et de l'Assainissement.

Abréviations

| | |
|---------|--|
| AEP | Alimentation en Eau Potable |
| AEV | Adductions d'Eau Villagoise |
| ASACO | Association de Santé Communautaire |
| CEFOC | Centre de Formation Continue |
| CREPA | Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût |
| DHA | Direction de l'Hygiène et l'Assainissement |
| DIEPA | Design International de l'Eau Potable et l'Assainissement |
| DNHE | Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie |
| DNSP | Direction Nationale de la Santé Publique |
| GIE | Opérateur privé au Mali |
| IEC | Information Education Communication |
| IPD | Institut Panafricain pour le Développement |
| IRC | Centre International de l'Eau et l'Assainissement |
| OMS | Organisation Mondiale pour la Santé |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PVD | Pays en Voie de Développement |
| SETRA | Opérateur privé au Mali |
| SOMAHER | Opérateur privé au Mali |
| SOMIMAD | Opérateur privé au Mali |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |

Table des Matières

| | |
|--|-----------|
| Préface..... | i |
| Abréviations..... | iii |
| Table des Matières | v |
| Résumé | 1 |
| <i>Le contexte</i> | 1 |
| <i>Synthèse de trois ateliers nationaux en Afrique</i> | 1 |
| <i>Résultats par pays</i> | 2 |
| 1. Introduction | 5 |
| 1.1 <i>Le défi</i> | 5 |
| 1.2 <i>Afrique 2000</i> | 5 |
| 1.3 <i>Le groupe de travail international sur la maintenance</i> | 5 |
| 1.4 <i>Trois ateliers nationaux en matière de maintenance</i> | 6 |
| 1.5 <i>La maintenance et la durabilité</i> | 6 |
| 2. Le cadre conceptuel de la durabilité..... | 7 |
| 2.1 <i>Les facteurs contribuant à la durabilité</i> | 7 |
| 2.2 <i>Processus qui contribuent à la durabilité</i> | 8 |
| 2.3 <i>Le cas de l'assainissement</i> | 8 |
| 2.4 <i>Définition de la durabilité</i> | 9 |
| 3. La problématique de la décentralisation..... | 11 |
| 3.1 <i>Pourquoi la décentralisation ?</i> | 11 |
| 3.2 <i>Eléments - clés de la décentralisation</i> | 11 |
| 3.3 <i>Le processus de décentralisation au niveau rural</i> | 12 |
| 3.4 <i>Quel rôle pour le secteur privé dans la maintenance ?</i> | 13 |
| 3.5 <i>Options de gestion possibles</i> | 14 |
| 4. L'Atelier du Niger | 17 |
| 4.1 <i>Aspects généraux</i> | 17 |
| 4.2 <i>La situation existante au Niger</i> | 17 |
| 4.2.1 <i>L'évolution du secteur</i> | 17 |
| 4.2.2 <i>Maintenance des ouvrages hydrauliques en hydraulique villageoise</i> | 19 |
| 4.2.3 <i>Gestion des réseaux d'alimentation en eau potable des centres secondaires</i> | 20 |
| 4.3 <i>Recommandations</i> | 21 |

| | |
|---|-----------|
| 5. L'Atelier National du Mali..... | 23 |
| 5.1 <i>Aspects généraux.....</i> | 23 |
| 5.2 <i>Situation existante.....</i> | 23 |
| 5.2.1 <i>L'hydraulique villageoise.....</i> | 23 |
| 5.2.2 <i>De l'hygiène et d'assainissement autour des points d'eau vers une approche plus intégrée...25</i> | 25 |
| 5.2.3 <i>Entretien et Maintenance dans le cadre de la Décentralisation.....</i> | 27 |
| 5.2.4 <i>Le transfert de compétences de l'Etat vers les communes en matière d'hydraulique rurale...27</i> | 27 |
| 5.3 <i>Recommandations.....</i> | 28 |
| 6. L'Atelier National du Bénin..... | 29 |
| 6.1 <i>Aspects généraux.....</i> | 29 |
| 6.2 <i>La situation existante au Bénin.....</i> | 29 |
| 6.2.1 <i>La stratégie sectorielle.....</i> | 29 |
| 6.2.2 <i>Gestion des déchets solides et liquides dans les zones peri-urbaines et urbaines du Bénin...30</i> | 30 |
| 6.2.3 <i>Les contraintes du secteur.....</i> | 31 |
| 6.3 <i>Recommandations.....</i> | 31 |
| 6.3.1 <i>Recommandations sur l'assainissement.....</i> | 31 |
| 6.3.2 <i>Recommandations sur la décentralisation de la maintenance des AEVs.....</i> | 31 |
| 6.3.3 <i>Recommandations concernant le renforcement du suivi-appui "post-projet".....</i> | 32 |
| 7. Conclusions et recommandations à l'OMS..... | 33 |
| 7.1 <i>La démarche et le rôle de l'OMS.....</i> | 33 |
| 7.2 <i>Synthèse des problèmes de maintenance dans l'ensemble des trois pays.....</i> | 33 |
| 7.3 <i>Le développement sectoriel et la décentralisation dans les trois pays.....</i> | 34 |
| 7.4 <i>L'assainissement et les approches intégrées pour le changement de comportements.....</i> | 35 |

Résumé

Le contexte

Dans beaucoup de pays d'Afrique la maintenance et la gestion des systèmes d'eau, les politiques et les stratégies ont évolué depuis la fin de la DIEPPA, mais beaucoup reste à faire dans la pratique. Les problèmes de gestion et de fonctionnement, avec d'autres facteurs comme les pratiques d'hygiène, font que l'impact sur la santé d'une meilleure couverture des besoins en eau n'est pas partout évident.

En juin 1996 eut lieu une première consultation régionale sur l'initiative Afrique 2000 pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Afrique 2000 est un effort concerté international pour arriver à un changement radical d'attitude et d'approches dans conception, la mise en œuvre et la gestion des réseaux et des systèmes individuels d'eau et d'assainissement.

À la fin des années '80 plusieurs groupes internationaux de travail furent créés dans le cadre du travail du Conseil Consultatif pour l'Eau et l'Assainissement. L'OMS a été la force motrice du groupe de travail international sur la maintenance, qui s'était donné comme objectifs de

- promouvoir la maintenance et de
- développer des outils à l'utilisation des décideurs et des techniciens leur facilitant la tâche de faire face aux problèmes épineux de maintenance qui persistaient dans le secteur.

Sur le plan international les résultats souhaités ont largement été atteints. Aujourd'hui toute une gamme d'outils d'analyse, de formation, et de planification est disponible. La gestion et la maintenance sont devenues des préoccupations majeures dans la plupart des programmes. Or, il est maintenant important de mettre l'accent sur la mise en pratique des concepts et des outils disponibles dans le souci de contribuer à un impact durable des programmes d'eau et assainissement.

C'est dans cette perspective que l'OMS a fourni dans certains pays un appui à l'organisation d'ateliers nationaux en matière de gestion et maintenance. En Afrique, cette démarche s'intègre dans la mise en application des principes adoptés dans le cadre de l'initiative Afrique 2000.

Synthèse de trois ateliers nationaux en Afrique

L'initiative de l'OMS de promouvoir les discussions aux niveaux nationaux dans les trois pays a été bien reçue, avec un intérêt considérable au niveau des décideurs d'engager les débats et d'apporter un appui à l'organisation d'un atelier national en matière de maintenance. Les ateliers se sont déroulés différemment dans chaque pays, mais dans tous les cas ils ont donné des résultats tangibles.

Ce rapport présente la synthèse des travaux et recommandations des trois ateliers qui se sont déroulés au Niger en décembre 1998, au Mali en février 1999, et au Bénin en mai 1999. Chaque atelier a attiré une forte participation et a abouti à des recommandations et des actions proposées. La suite de ces ateliers est assurée par les gouvernements par le biais de comités mis en place, et par le bureau du représentant de l'OMS.

Dans les trois pays il a été effectué une mission préparatoire afin de déterminer les objectifs et le programme des ateliers. Il est résulté que les ateliers se sont orientés plus fortement dans le

sens de la promotion des modes de gestion viables. Les discussions ont mis en évidence un intérêt réel pour assurer la durabilité dans le cadre de la décentralisation, ainsi que pour la mise en œuvre d'approches intégrées.

Les travaux pendant les ateliers ont souligné que la durabilité dépend surtout de l'application des principes de base suivants :

- Demande des communautés ou des usagers pour l'amélioration du service «eau et assainissement » ;
- Participation des communautés dans tout le cycle du projet ;
- Intégration d'une perspective «Genre» dans toutes les phases de la démarche et dans le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Gestion communautaire et responsabilités partagées entre communautés et municipalités ;
- Participation du secteur privé (formel et informel) et partenariat public / privé ;
- Décentralisation et transfert de responsabilités et ressources au niveau local ;
- Renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne les aspects liés au suivi ;
- Communication entre tous les acteurs ;
- Lors de la planification, intégration des aspects techniques et sociaux ;
- Lors de la planification, lien entre le choix technologique et la maintenance ;
- Lors de la planification, lien entre eau, assainissement et hygiène.

Résultats par pays

Au Niger, l'atelier a abouti à 10 actions principales proposées:

- Redynamisation du Comité National de Suivi-Evaluation dans le secteur Eau et Assainissement.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de Hamdallaye dans une dynamique de développement de l'hygiène et de l'Assainissement.
- Mobilisation des ressources internes.
- Audits urbains et périurbains suivant une approche participative.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme IEC en matière d'Eau/Hygiène/Assainissement pour les zones urbaines et périurbaines.
- Amélioration/approfondissement du cadre juridique, réglementaire et fiscal en matière Eau/Hygiène/Assainissement.
- Uniformisation et standardisation des équipements au niveau national et régional.
- Mise en place des systèmes de suivi et de contrôle à base communautaire.
- Formulation d'un programme de développement des capacités en matière de gestion et de maintenance dans le secteur Eau et Assainissement

Au Mali, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Finaliser et diffuser largement les textes existants, notamment le code de l'eau ;
- harmoniser les approches pour une participation communautaire ;
- appliquer les dispositions du code des marchés relatives à la préférence nationale.
- mobiliser les ressources financières locales ;
- fixer un taux de contribution adapté aux capacités financières de chaque zone promouvoir la gestion privée des points d'eau ;
- adopter le régime fiscal appliqué aux équipements solaires (exonération des taxes sur les pompes, pièces de rechanges et accessoires des pompes à motricité humaine).
- institutionnaliser l'animation/sensibilisation pour tout projet et programme d'AEI
- créer une dynamique de concertation structurelle entre les intervenants (DNHE, DANAFLA, DNSP, DNAS, ASACO, commune, etc.) ;
- renforcer les capacités d'organisation des professionnels de la maintenance des pompes.
- limiter les types de pompe ;
- promouvoir les technologies appropriées, à faible coût d'acquisition et d'exploitation.

Au Bénin, les recommandations se résument comme suit :

- Rendre opérationnelle la police sanitaire et la police environnementale ;
- Augmenter les investissements dans le secteur de l'assainissement ;
- Promouvoir la culture de gestion partagée de l'environnement urbain au niveau des municipalités : SAIC (Services d'Appui aux Initiatives Communautaires) ;
- De mettre en valeur la nécessité des changements de comportements dans les activités de sensibilisation à l'hygiène.
- Appliquer les principes de décentralisation mis en œuvre actuellement pour les pompes à motricité humaine pour les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) ;
- démonopoliser le marché des contrats de maintenance ;
- Consolider et améliorer les systèmes existants de gestion et de fonctionnement pour les pompes à motricité humaine par la formation des intervenants et la clarification de certains rôles et procédures.
- Analyser les responsabilités actuelles des différents acteurs et réviser les options de gestion possibles pour la gestion des AEVs dans le cadre de la décentralisation
- Analyser la répartition des responsabilités et fonctions de suivi entre les différents acteurs concernés dans le suivi post-projet, qui devra être sanctionnée au cours d'un atelier regroupant les acteurs concernés.

Conclusion et recommandations

Compte tenu de la richesse des débats et la pertinence des recommandations, on peut conclure que ce type d'initiative peut avoir du succès. Il n'en reste pas moins que certains responsables nationaux dans les trois pays ainsi que des représentants d'autres partenaires internationaux au développement jouant un rôle dans les programmes sectoriels ont posé des questions au sujet de cette initiative et du rôle de l'OMS dans le secteur.

Recommandations à l’OMS :

- Rehausser le profil de l’OMS en ce qui concerne de son rôle dans le secteur Eau et Assainissement en Afrique.
- Mettre l’accent sur la coordination et le suivi au niveau national, sur le développement des capacités institutionnelles à tous les niveaux, et sur la formation de responsables pour la mise en place de nouveaux systèmes à la gestion et au suivi.
- Allouer aux bureaux représentants un budget annuel leur permettant de faciliter des actions dans ces domaines d’une façon plus continue.
- Poursuivre les actions de plaidoyer dans le cadre de l’Afrique 2000 et la mise en œuvre de la Vision 21, en mettant plus d’accent sur son rôle de soutien et de facilitateur sur le niveau national et régional en Afrique de l’Ouest.
- Mettre l’accent sur la sensibilisation, l’information et surtout l’éducation des responsables politiques à tous les niveaux.
- Promouvoir l’échange d’expériences pour une gestion durable des systèmes d’alimentation en eau ;
- Faire du plaidoyer pour le développement d’autres méthodes et d’autres indicateurs de suivi pour le développement du secteur pour mettre mieux en évidence les aspects de la gestion durable et du changement des comportements.

1. Introduction

1.1 Le défi

Dans beaucoup de pays africains les politiques et les stratégies concernant la maintenance et la gestion des systèmes d'eau, ont évolué depuis la fin de la DIEPPA, mais dans la pratique il s'avère que beaucoup reste à faire. Par ailleurs, l'impact sur la santé d'une meilleure couverture des besoins en eau n'est pas partout évident, car il n'y a pas toujours une intégration effective des volets eau, hygiène et assainissement. Pour assurer cet impact, il faut assurer des changements de comportements et un engagement durable des autorités décentralisées et d'autres acteurs du secteur, ainsi réalisant le fonctionnement optimal des systèmes d'eau et un environnement sain.

1.2 Afrique 2000

En juin 1996 eut lieu une première consultation régionale sur l'initiative Afrique 2000 pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Afrique 2000 est un effort concerté international pour développer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique. Elle représente un changement radical d'attitude et de conception des réseaux et des systèmes individuels d'eau et d'assainissement. Celui-ci s'exprime par la déclaration de Brazzaville qui formule l'engagement des participants à trouver des solutions aux graves problèmes de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Afrique par l'adoption de quatre approches complémentaires :

- Définir les priorités avec planification 'bottom-up' pour répondre à la demande ;
- Mobiliser les compétences et les ressources locales, et les promouvoir en cas de besoins (Mettre en œuvre des solutions appropriées et abordables, garantir l'utilisation optimum de la gestion communautaire et des ressources locales, améliorer l'efficacité et l'efficacé des investissements, accroître la durabilité) ;
- Veiller à la mise en place de partenariats d'une part dans les pays entre communautés, administrations locales, ONGs, et secteur privé, et d'autre part entre les gouvernements dans le cadre d'une coopération internationale ;
- Veiller à ce que les demandes d'aide extérieure soient fondées sur : (a) des plans et des programmes établis par les pays, et non sur des priorités arrêtées par les bailleurs de fonds, (b) des programmes traduisant les besoins réels de la population, (c) des arguments sociaux et économiques solides en faveur d'un accroissement des investissements publics dans les secteurs, (d) une détermination et un engagement politique manifestes en faveur de ce secteur, et (e) une exploitation efficace de nature à renforcer les capacités nationales et à réduire la dépendance vis à vis de l'extérieur.

1.3 Le groupe de travail international sur la maintenance

L'OMS a été depuis le début des années '90, la force motrice du groupe de travail international sur la maintenance. Ce groupe, un des groupes de travail du conseil consultatif international (Collaborative Council), s'était donné comme objectifs de promouvoir la maintenance et de développer des outils à l'utilisation des décideurs et des techniciens leur facilitant la tâche de faire face aux problèmes épineux de maintenance qui persistaient dans le secteur. Aujourd'hui toute une gamme d'outils d'analyse, de formation, et de planification est disponible. La maintenance et la gestion des systèmes d'eau reçoivent une attention accrue dans la plupart des

pays. Compte tenu de la faible couverture en ce qui concerne les systèmes de traitement ou d'évacuation des excréta, la maintenance n'a pas reçu jusqu'ici la même attention dans le sous-secteur de l'assainissement. La combinaison d'un faible couverture et une gestion inadéquate des systèmes existants est à l'origine des conditions précaires d'assainissement environnemental, notamment dans les zones périurbaines.

Ce sous-secteur souffre souvent d'un manque de politique et de stratégies claires et opérationnelles. Le cadre institutionnel et la législation ne tiennent pas toujours compte des connaissances et les expériences accumulées, et il manque les capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre de programmes intégrés eau, hygiène et assainissement.

Le groupe de travail a donc recommandé de mettre davantage d'accent sur la nécessité de rendre opérationnel les concepts et d'aborder les problèmes qui se posent au niveau des pays. Suite à une réunion du groupe de travail international sur la maintenance début 1998, il a été convenu de décentraliser ses activités vers les régions, et de faciliter la concertation au niveau national dans des pays intéressés. Ceci pourrait également contribuer à promouvoir et faciliter la mise en pratique des concepts et des outils disponibles dans le souci de contribuer à un impact durable des programmes d'eau et assainissement. C'est dans cette perspective que l'OMS a contacté les autorités de certains pays intéressés en vue d'organiser des ateliers nationaux en matière de gestion et maintenance. En Afrique, cette démarche s'intègre dans la mise en application des principes adoptés dans le cadre de l'initiative Afrique 2000, qui consiste à promouvoir des stratégies nationales pour la viabilité.

1.4 Trois ateliers nationaux en matière de maintenance

Ce rapport présente la synthèse des travaux et recommandations des trois ateliers qui se sont déroulés au Niger en décembre 1998, au Mali en février 1999, et au Bénin en mai 1999, en s'appuyant sur des éléments de réflexion issus des communications qui ont été faites lors de chaque atelier, soit sur la problématique de la maintenance soit sur les moyens d'optimiser la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement. Un rapport détaillé pour chaque atelier national est disponible auprès des Ministères chargés de l'hydraulique ou de la santé publique et auprès des bureaux de l'OMS dans chaque pays.

Chaque atelier a attiré une forte participation et a abouti à des recommandations et des actions proposées. La suite de ces ateliers est assurée par les gouvernements par le biais de comités mis en place. Malheureusement, au Niger la suite a subi les conséquences d'un coup d'état qui est intervenu dans un période-clé du plan d'action élaboré lors de l'atelier qui s'orientait vers deux tables rondes avec des bailleurs de fonds, réunions qui n'ont finalement pas eu lieu.

1.5 La maintenance et la durabilité

Dans tous les trois pays une mission préparatoire a été effectuée afin de déterminer les objectifs et le programme des ateliers. Lors de ces missions il est devenu clair que beaucoup de progrès a été réalisé en terme de sensibilisation et de développement des systèmes de gestion de la maintenance. Ceci était en partie lié avec l'organisation de différents stages à Ouagadougou par l'Institut Panafricain pour le développement, le CEFOC, le CREPA et l'IRC. Un stage basé sur les modules développés par le groupe de travail international sur la maintenance a été organisé pendant quatre ans.

Or, les ateliers se sont orientés plus fortement dans le sens de promouvoir le concept plus large de la durabilité dans le cadre de la décentralisation.

2. Le cadre conceptuel de la durabilité

2.1 Les facteurs contribuant à la durabilité

On peut distinguer les facteurs contribuant à la durabilité en 5 groupes : communautaires, techniques, financiers, de gestion et environnementaux, qui évoluent à l'intérieur d'un cadre, qui est celui de l'environnement institutionnel, légal et politique.

Les facteurs communautaires comprennent : 1) les aspects culturels tels que les us et coutumes, la perception de la communauté sur les bénéfices liés à une amélioration du service "eau et assainissement" ; 2) les aspects sociaux, tels que la cohésion sociale, la capacité de la communauté à s'organiser elle-même et à prendre des décisions, la participation de tous les groupes sociaux de la communauté, avec une parité hommes – femmes ; 3) les aspects financiers tels que la capacité et volonté de payer pour un service ; 4) les aspects techniques, tels que la disponibilité d'un savoir-faire technique au niveau local.

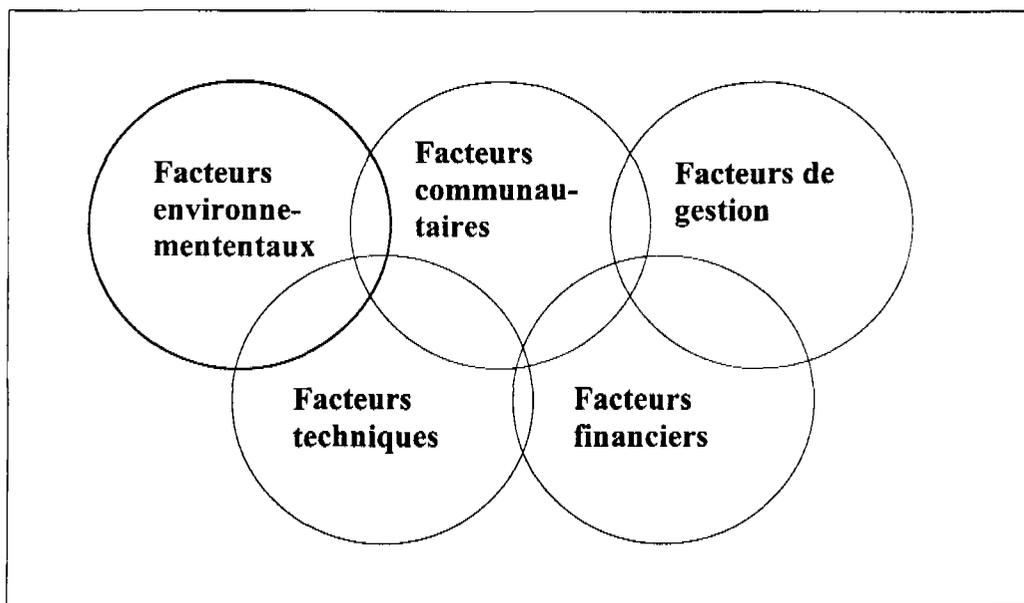
Les facteurs techniques recouvrent : a) les aspects liés à la capacité d'un système de répondre aux besoins et aux aspirations actuelles et futures des usagers ; b) la simplicité des activités de maintenance liées à ce système ; c) la disponibilité des pièces détachées ; d) la possibilité d'avoir recours à une assistance technique pour des problèmes de maintenance et de réparations graves.

La viabilité financière repose sur sept principes fondamentaux : 1) capacité et volonté de payer des communautés ; 2) clarté dans les arrangements financiers entre les acteurs principaux (communautés, autorités locales ou centrales, et secteur privé) ; 3) la minimisation des coûts ; 4) la mise en place d'une structure appropriée et acceptée par tous ; 5) le possible accès à des mécanismes financiers supplémentaires (crédit par exemple) ; 6) la mise en place d'un système de gestion financière efficace et transparente ; 7) l'appui d'un environnement légal et socio-politique favorable.

Les facteurs de gestion, concernent : a) la structure et le statut de l'organisation ; b) la répartition des responsabilités, des droits et obligations de l'instance ou des instances prestataires du service "eau et assainissement", ainsi que la capacité de cette instance à fournir cette prestation ; c) la capacité de l'organisation à appliquer des principes de bonne gestion financière et de marketing.

Les facteurs environnementaux concernent la disponibilité de la ressource en eau en quantité et en qualité, et de sa préservation et conservation nécessaire, ce qui entraîne une gestion appropriée des déchets solides et liquides ainsi qu'une évacuation des eaux usées non nuisibles à la santé et à l'environnement.

Tous ces facteurs évoluent l'intérieur d'un *cadre ou environnement institutionnel*, légal et politique, qui donne appui au secteur à niveaux différents, et qui est responsable de la coordination sectorielle, du renforcement des capacités et du suivi.



2.2 Processus qui contribuent à la durabilité

De recherches récentes ont démontré sans équivoque que la durabilité dépend très fortement de l'application des principes de base suivants :

- Demande des communautés pour l'amélioration du service «eau et assainissement »;
- Participation des communautés dans tout le cycle du projet ;
- Intégration d'une perspective «genre » dans toutes les phases de la démarche et dans le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Gestion communautaire et responsabilités partagées entre communautés et municipalités ;
- Participation du secteur privé (formel et informel) et partenariat public / privé ;
- Décentralisation et transfert de responsabilités et ressources au niveau local ;
- Renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne les aspects liés au suivi ;
- Communication entre tous les acteurs ;
- Lors de la planification, intégration des aspects techniques et sociaux ;
- Lors de la planification, lien entre le choix technologique et la maintenance ;
- Lors de la planification, lien entre eau, assainissement et hygiène.

2.3 Le cas de l'assainissement

De nombreux projets visant l'amélioration du service «assainissement » se sont retrouvés sans succès, principalement parce que les projets avaient été préparés sans la participation des communautés ou bien que les équipements (latrines) avaient déjà été choisis par le projet. Afin de contribuer à la durabilité des projets d'assainissement en particulier dans les zones rurales ou périurbaines, il est conseillé de suivre préalablement au choix technologique quelques étapes :

- a. Evaluation participative des problèmes (avec les communautés), liés au système actuel de dépôt des fèces humaines, des déchets et des pratiques d'hygiène.
- b. Conscientisation des bénéfices liés à de bonnes pratiques liées au dépôt des fèces humaines, des déchets et des pratiques d'hygiène.
- c. Identification des préférences locales et possibles variations, et des capacités techniques et matérielles locales, et identification d'options possibles
- d. Discussion avec les communautés sur les options possibles avec information sur les conséquences en terme financier et de responsabilité de maintenance.
- e. Choix et demande des communautés.

2.4 Définition de la durabilité

Un service est durable lorsque :

- il fonctionne et est utilisé d'une façon régulière ;
- il est capable de délivrer un niveau approprié de bénéfices ;
(qualité, quantité, continuité, accessibilité, confort, équité et santé)
- sans affecter négativement l'environnement ;
- sur une période de temps prolongée ;
(allant bien au-delà de la durée de vie de l'équipement)
- sa gestion est organisée et institutionnalisée ;
(gestion communautaire avec parité hommes – femmes ; partenariat avec autorités locales ; implication du secteur privé)
- ses coûts de gestion et de maintenance sont couverts au niveau local ;
(au travers de systèmes tarifaires et/ou accès à d'autres mécanismes financiers)
- avec un support externe limité et viable.
(assistance technique, formation et suivi)

3. La problématique de la décentralisation

3.1 Pourquoi la décentralisation ?

Les années 90 furent l'occasion pour de nombreux gouvernements des pays en voie de développement d'expérimenter, de planifier et de mettre en œuvre des réformes institutionnelles dans les secteurs des services publics, dans le cadre d'une politique de décentralisation et de privatisation. La motivation pour de telles transformations institutionnelles est née d'un constant d'échec ou d'insuffisance, dont on peut citer : a) une insatisfaction de la prestation des services ; b) lourdeurs administratives ; c) gestion inefficace des ressources ; d) coûts élevés de la prestation des services ; e) couverture réelle (c'est à dire fonctionnelle) des services insuffisante; f) politiques inadéquates.

Les réformes liées aux processus de décentralisation et de privatisation ont donc non seulement comme but de remédier à des problèmes de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources, mais elles s'inscrivent également dans le cadre d'un nouveau modèle de développement. La quasi-totalité des pays nouvellement indépendants ont connu des régimes politiques où l'Etat était le principal maître d'œuvre du développement des pays. Au bout de plusieurs décennies, force a été de constater que l'Etat à lui seul ne pouvait assurer un développement équilibré. Les déficits importants des budgets nationaux, les nouvelles tendances vers une plus grande démocratie et transparence, et l'introduction du nouveau concept de développement à partir de la base ont poussé les gouvernements à adopter des réformes vers une plus grande décentralisation des responsabilités.

La réforme et la modernisation du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les zones rurales a été impulsé initialement par les réformes effectuées dans les zones urbaines. En général, dans la plupart des PVD, le premier mouvement de la décentralisation a été une "municipalisation", où les municipalités se sont retrouvées responsables de la prestation des services publics, à laquelle s'est ajoutée une autre tendance : la recherche pour une plus grande participation du secteur privé, qu'il soit industriel, commercial ou associatif.

3.2 Eléments - clés de la décentralisation

La littérature institutionnelle distingue trois types de décentralisation : la dévolution ; la délégation et la déconcentration.

La dévolution est le transfert de l'autorité et de la responsabilité décisionnelle vers les gouvernements locaux. On y trouve plusieurs types de gestion, soit une gestion municipale directe, soit une gestion indirecte par le biais de concessions à des compagnies privées. Ce modèle de décentralisation repose sur la présence d'une volonté politique au niveau local et surtout sur une capacité institutionnelle, technique et financière, ce qui est un problème dans les zones rurales. Cependant, les autorités locales sont plus à même de proportionner les services aux besoins réels des populations, ainsi qu'à la demande et à la capacité des bénéficiaires. L'expérience de la dévolution en Amérique Latine montre qu'il faut du temps avant qu'une entreprise municipale puisse atteindre une autosuffisance financière et une couverture adéquate des services. De plus, le transfert de responsabilités est rarement accompagné du transfert proportionnel en ressources financières.

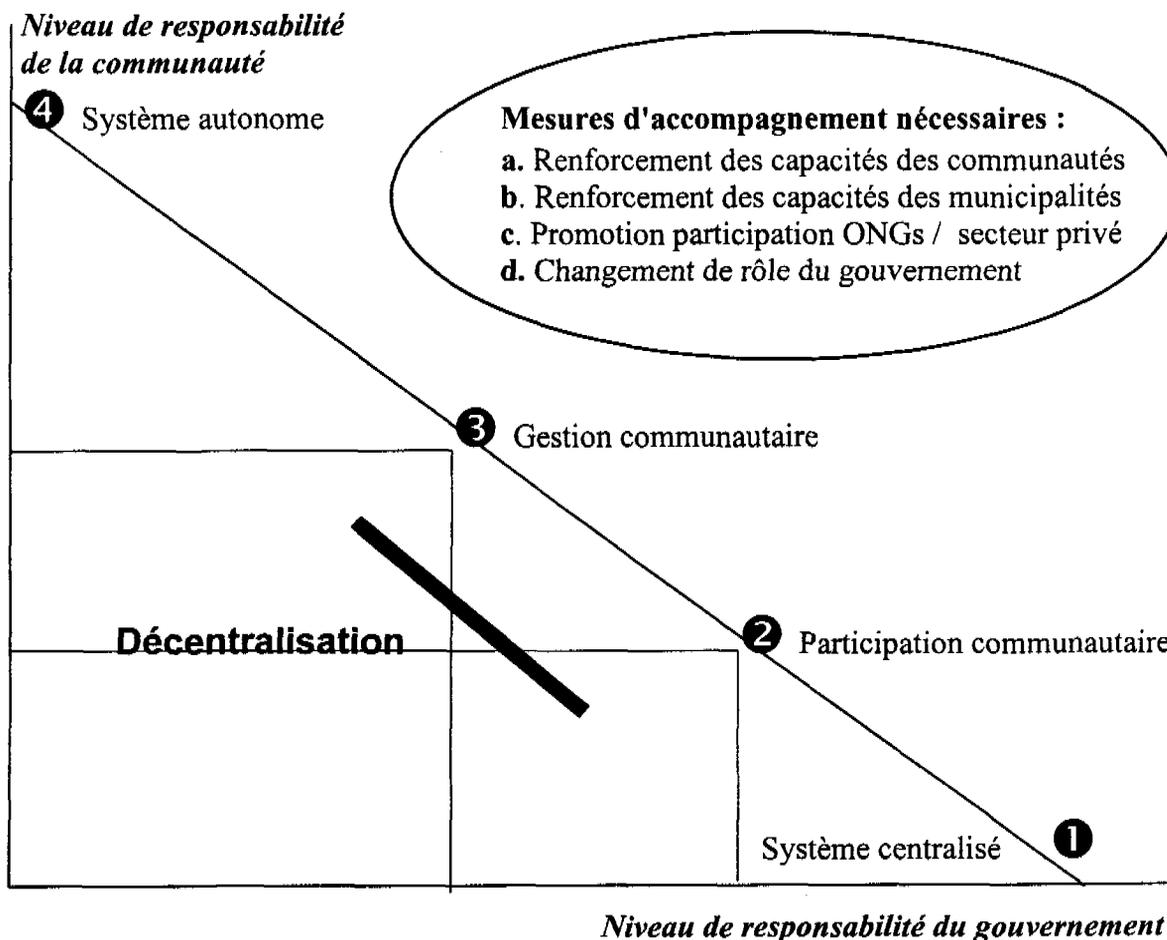
La délégation est l'assignation de droits et de responsabilités à une unité "concessionnaire". Ce modèle pourrait théoriquement s'adapter aussi bien dans les zones rurales que les zones

urbaines. Cependant, dans les zones rurales pauvres, les compagnies privées sont rarement intéressées à la prestation de ces services. Une autre alternative est la prestation des services par le biais d'une association communautaire ou une assemblée associative.

La déconcentration décrit les arrangements administratifs en personnel, en équipements et en ressources au sein d'une même organisation ou institution, du niveau central vers le niveau local. Le pouvoir décisionnel reste cependant bien souvent au niveau central, et le niveau local connaît peu d'autonomie.

3.3 Le processus de décentralisation au niveau rural

Le graphique ci-dessous décrit un processus de décentralisation au niveau rural entre deux extrêmes : le niveau central représenté par le gouvernement, et le niveau le plus local représenté par la communauté.



En ①, le gouvernement est responsable pour toutes les activités liées à la prestation du service, et les communautés n'ont pas de responsabilités, ce qui correspond à un système centralisé. Ce système n'est pas efficace en particulier en ce qui concerne la maintenance des systèmes.

En ②, les communautés ont un certain degré de responsabilités, correspondant à la main d'œuvre ou au paiement pour les services. Le Gouvernement garde cependant un rôle important

dans la gestion du service et le choix des systèmes. Cette situation correspond à une participation communautaire.

En ③, les communautés gèrent et sont responsables de leur système, et reçoivent dans une certaine mesure une assistance technique. Cette situation correspond à la gestion communautaire.

En ④, les communautés sont autonomes, ce qui est difficilement viable, car elles ont besoin d'un support légal et d'une assistance technique.

Les conséquences principales de ce processus de décentralisation du gouvernement vers les communautés, peuvent être positives ou négatives. Elles sont positives dans le sens où elles contribuent à la durabilité ; elles sont négatives dans le sens où ceci peut engendrer un alourdissement des charges financières, opérationnelles, techniques et de gestion, que les communautés ne peuvent hélas, pas toujours assumer.

Le processus de décentralisation doit donc prévoir des mesures d'accompagnement, telles que : a) le renforcement des capacités des communautés du point de vue technique, financier et de gestion, avec une parité hommes - femmes.; b) le renforcement du rôle des autorités locales et de leur capacité, à pouvoir traiter avec les communautés; c) le renforcement de la participation des ONGs et du secteur privé (formel et informel) dans la provision des services (assistance technique, formation, réparation; pièces détachées; et dans certains cas, gestion de petits systèmes); d) changement du rôle du gouvernement, de fournisseur de services en celui de facilitateur et coordinateur.

3.4 Quel rôle pour le secteur privé dans la maintenance ?

Le secteur privé représente un ensemble d'acteurs avec des rôles différents qui sont décrits dans le tableau ci-dessous.

| <i>Acteurs dans le secteur privé</i> | <i>Rôle dans la maintenance</i> |
|---|--|
| <i>Entreprises, fabricants et fournisseurs étrangers et nationaux</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion «concessionnaire » de systèmes • Fabrication de pompes et de matériel pour les adductions d'eau • Fournisseur et distributeurs de pièces détachées et autres matériaux |
| <i>Consultants nationaux et internationaux</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Conception des systèmes • Evaluation et suivi • Renforcement des capacités |
| <i>Entreprises locales</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Construction et réparations majeures • Distribution de pièces détachées |
| <i>Organisations non gouvernementales (ONGs)</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités au niveau des communautés • Assistance technique et suivi |
| <i>Artisans locaux</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Petites et grandes réparations • Opération et maintenance des systèmes |
| <i>Boutiques locales</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Distribution de pièces détachées |
| <i>Comptables</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion financière |
| <i>Banques</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Octroi de crédits • Gestion des comptes d'exploitation |

3.5 Options de gestion possibles

La gestion de petits systèmes d'adduction peut se faire selon différentes options, à analyser au cas par cas selon les conditions locales. Cependant, il convient de rappeler que les schémas classiques d'alimentation en eau potable dans les centres semi-ruraux se sont révélés souvent inadéquats.

Lieux d'échange entre la campagne et la ville, avec un niveau de développement intermédiaire entre une zone rurale villageoise et une zone urbaine, les petits centres se trouvent entre le monde traditionnel et le monde moderne, où coexistent une demande pour un service d'alimentation en eau de type "puits ou pompe à main", et de type "petites adductions d'eau". Ceci rend les interventions dans ces centres particulièrement difficiles, et leur gestion souvent déséquilibrée.

Quelles qu'en soient les modalités de gestion, il convient de définir qui est propriétaire, qui est responsable, qui a l'autorité et qui a le pouvoir de contrôle. Dans la plupart des Constitutions nationales et du cadre légal accompagnant la décentralisation, les municipalités sont responsables légalement de la prestation des services publics. Ceci peut rentrer en conflit avec la gestion communautaire assurant ces mêmes responsabilités. La définition précise et claire des responsabilités, ainsi que le partenariat municipalités / communautés sont essentielles.

En théorie, les petites adductions d'eau pourraient opter pour les modes de gestion suivants :

| Modes de gestion | Caractéristiques principales |
|--|---|
| Gestion municipale directe | |
| Administration directe | Administration par un service ou département de la municipalité, sur fonds du trésor public. |
| Administration autonome | Administration par un département de la municipalité, avec un budget autonome et service technique. |
| Gestion municipale semi-directe | |
| Administration intercommunale | Administration est le résultat d'une concertation et d'un accord entre diverses municipalités. |
| Administration avec contrats de service | Administration reste du ressort de la municipalité, cependant quelques activités ponctuelles et limitées dans le temps sont confiées à des entreprises, ONGs ou associations, sur la base d'un contrat déterminé. |
| Gestion déléguée | |
| Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, mais sous contrôle de la collectivité territoriale | La gestion et l'exécution matérielle du service public sont confié à une entité privée ou une association d'usagers. |
| Concession | Le concessionnaire établit les ouvrages nécessaires à l'exécution du service public, et fait fonctionner ce service à ses risques et périls. Tous les ouvrages sont remis à la collectivité à la fin du contrat (des variations peuvent exister selon les contrats) |
| Affermage | Comme pour la concession, une entreprise ou association, voir un individu, fait fonctionner le service à ses risques et périls, mais il ne construit pas les ouvrages. |

Continuation...

| | |
|------------------|--|
| Régie intéressée | Comme dans l'affermage, exploitation du service confié par la collectivité, mais pas à ses risques et périls, et la collectivité reçoit la totalité des sommes versées par les usagers. Le régisseur reçoit une rémunération fixée par le contrat. |
| Gérance | Mission du gérant est identique à celle du régisseur. Cependant, le contrat de gérance définit une rémunération, et donc indépendante du résultat. |

4. L'Atelier du Niger

4.1 Aspects généraux

Du 7 au 10 décembre 1998, s'est tenu à Kollo un Atelier National sur la gestion et la maintenance des ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger, parrainé par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, le Ministère de la Santé Publique et l'Organisation Mondiale de la Santé. Cet atelier a été précédé d'une intense préparation concertée entre les partenaires concernés qui se sont retrouvés par la suite dans cet atelier (Comité national de suivi et d'évaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, représentants des services techniques centraux, départementaux et communaux, des ONGs, du secteur privé, des projets et des organismes de la coopération internationale). L'Atelier a regroupé environ 70 participants.

L'objectif principal de cet atelier était de contribuer à la préparation de tables Rondes (Eau, Santé) avec les bailleurs de fonds prévues en 1999 par un apport de propositions pouvant être prises en compte en temps utile pour orienter et/ou enrichir les débats dans une optique d'intégration des démarches sectorielles. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

Apporter des éléments pour mettre en œuvre l'Initiative Afrique 2000 ;

- Formuler des propositions pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement en zones périurbaines ;
- Analyser les options pour la gestion et la maintenance des ouvrages ;
- Proposer des actions pour un programme de développement des capacités dans le secteur eau et assainissement.

A noter qu'un coup d'état est intervenu, et que les consultations avec les bailleurs de fonds n'ont pas eu lieu dans les périodes prévues.

4.2 La situation existante au Niger

4.2.1 L'évolution du secteur

La consultation «Afrique 2000» de 1996 a débouché sur une série de conclusions et de recommandations concernant le suivi dans les domaines suivants : financement, engagement politique, coordination, communication, renforcement du potentiel, technologie appropriée, et gestion des ressources hydriques.

En attendant l'adoption du Schéma Directeur et du Document "Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement" par les Autorités Nationales, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement désire finaliser le Programme Hydraulique National "Eau et Développement Durable" et réaliser son Plan d'Actions Quinquennal. Ce programme devrait être capable d'apporter les réponses appropriées aux multiples interrogations en rapport avec l'eau et l'assainissement, soulevées par certaines actions inscrites dans les autres cinq programmes-cadres du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable. Compte tenu du lancement de l'initiative Afrique 2000 au Niger, ce programme devrait également partir des principes cités, c'est à dire réunir les conditions pour l'impact et la durabilité.

A noter que le document "Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement" ne tient pas encore pleinement compte de ces principes, et n'intègre pas encore de façon explicite l'approche intersectorielle nécessaire à la mise en œuvre de programmes eau et assainissement

intégrés. Il s'agit en réalité d'un document "Eau" et non "Eau et assainissement". A noter également que les recommandations du séminaire national en matière d'intégration d'hygiène et d'assainissement dans les programmes d'hydraulique villageoise et semi-urbaine allaient dans le sens d'une reformulation de la politique et la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles. Lors de la clôture de ce séminaire, l'Appel de Hamdallaye (novembre 1997) a d'ailleurs reçu un écho très favorable de la part du Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, ainsi que du Ministre de la Santé.

En 1998 il existait déjà au Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement un comité interministériel chargé de la préparation de l'organisation de la Réunion Sectorielle sur l'Eau, table ronde avec les partenaires en coopération du Niger prévue pour le premier semestre de 1999. Tout en tenant compte des développements sur les plans international et national, il semblait bon de situer l'atelier national sur la maintenance dans la perspective de cette consultation et de celle prévue dans le secteur de la santé pendant le deuxième semestre de 1999. En effet, les débats et les résultats de l'atelier ont permis de compléter et d'améliorer les dossiers, et de contribuer à l'intégration des principes de l'Initiative Afrique 2000 dans le Plan d'Actions Quinquennal.

Par ailleurs, les tendances principales suivantes sont à mentionner :

- Une volonté politique de mettre en œuvre une approche intersectorielle ;
- Une priorité accrue pour l'hygiène et l'assainissement ;
- La nécessité de tenir compte de l'évolution démographique, c'est à dire une attention particulière pour les conditions environnementales de desserte en eau et d'assainissement dans les petites villes et les zones périurbaines ;
- La nécessité du développement des capacités dans le cadre de la décentralisation ;
- L'urgence de la mise en place de meilleurs systèmes de suivi et de planification sur la base d'indicateurs standardisés et fiables ;
- La volonté d'améliorer la performance des réseaux et des systèmes individuels en s'appuyant sur les expériences accumulées, en promouvant la recherche-action et des programmes pilotes pour le développement des capacités ;
- Un intérêt accru pour la mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation et de communication qui impliquent tous les acteurs dans une approche "bottom-up" ;
- L'acceptation du rôle des acteurs privés dans le cadre de la décentralisation ;
- Le développement d'une stratégie globale en matière d'environnement urbain avec la Banque Mondiale comme partenaire ;
- La préparation à la privatisation de la Société Nationale de l'Eau sous l'influence de la Banque Mondiale et certains autres partenaires au développement économique.

Par contre, on constate qu'un fossé reste à combler entre certaines des tendances identifiées et la démarche entamée dans le cadre du programme "Eau et Développement Durable".

Les différents interlocuteurs au niveau national soulèvent toute une gamme de problèmes non-résolus tels que :

- L'urbanisation non-planifiée,
- l'inadéquation des outils juridiques et institutionnels existants,
- l'absence d'une politique intégrée "Eau et Assainissement",
- la faible capacité des communes rurales et des municipalités à remplir leurs rôles,
- l'insuffisance des données chiffrées ou bien leur faible exploitation,
- la non-couverture des coûts de maintenance pour les réseaux d'eau pluviale et usée,

- les effets néfastes de la pollution industrielle et des déchets (ordures ménagères) sur la qualité d'eau,
- l'absence de vision à moyen et long terme en matière de maintenance et de gestion des systèmes d'eau et surtout d'assainissement,
- le manque de solutions viables pour améliorer la desserte en eau et les conditions environnementales dans les zones périurbaines,
- les conditions défavorables au développement accéléré du rôle des acteurs du secteur privé (petites entreprises etc.),
- la non-transparence de l'engagement des budgets et de la gestion financière au sein des communes,
- le problème du recouvrement des impôts locaux, les services non-rendus par ces mêmes communes,
- l'absence de systèmes performants d'information à la gestion,
- la difficulté de décentraliser la gestion des réseaux d'eau pour les petits centres urbains compte tenu du faible degré d'alphabétisation,
- manque de capacité, d'outils ou de messages cohérents permettant la communication effective pour le développement des capacités,
- Absence d'un changement de comportements durables des populations et des agents,
- le fossé entre les attributions des différents acteurs et les moyens dont ils disposent,
- absence de recherche appliquée et de procédures opérationnelles pour le choix des technologies appropriées (Notamment en ce qui concerne l'assainissement individuel)
- Sécurisation et gestion des fonds de maintenance en hydraulique villageoise.
- etc.

Compte tenu de ces tendances et des multiples problèmes non-résolus ou perçus en tant que tel, on peut conclure que la volonté politique pour un développement durable du secteur s'est encore insuffisamment traduite à des stratégies et des actions. Des incertitudes existent en ce qui concerne les options viables pour la gestion et la maintenance des petits et grands réseaux d'eau potable. Les conditions ne sont pas réunies pour la mise en œuvre effective d'actions concertées dans les domaines d'eau, d'assainissement et d'hygiène : L'approche participative et intégrée visant à résoudre les problèmes réels des populations rurales et périurbaines se heurte à des contraintes diverses. Cette approche est pourtant essentielle pour assurer un impact durable sur la santé et le développement économique. De nouveaux investissements visant à augmenter la couverture des besoins sont prévus. Régler ces problèmes devient donc encore plus urgent. Or, il a paru très opportun d'orienter la préparation des consultations sectorielles davantage vers des aspects plus opérationnels de la gestion et de la maintenance d'une part, et la mise en pratique des principes adoptés dans le cadre de l'initiative Afrique 2000 de l'autre.

4.2.2 Maintenance des ouvrages hydrauliques en hydraulique villageoise

A partir de 1994 une nouvelle stratégie a été adoptée par le MH/E. IL s'agit d'élaborer des projets à la demande. Dans de tels projets, l'enveloppe financière négociée avec les partenaires doit permettre la mise en place des différentes infrastructures si les conditions socio-économiques et hydro-géologiques le permettent.

Le système de maintenance adopté au Niger, pour les PMH, suit le modèle proposé par le CIEH qui comporte différentes parties impliquées :

- Comité de gestion du point d'eau au niveau de chaque village ou groupement ;
- Réseau d'artisans réparateurs formés et équipés pour les réparations ;
- Réseau décentralisé de vente de pièces de rechange ; importateur des pièces au niveau national, au besoin.
- Administration qui veille à la bonne marche.

Le parc de pompes à motricité humaine comprend 12 marques au Niger dont huit importantes, et le taux de fonctionnement est de 66%.

Malgré la mise en œuvre de ces nouvelles stratégies, on constate qu'à l'heure actuelle, le système de maintenance, assez fragile, continue d'être confronté à des difficultés découlant surtout des approches d'exécution et d'entretien des projets antérieurs et sont dues principalement :

- Au nombre important de marques ;
- A l'insuffisance voire manque de réseau de pièces détachées, pour certaines marques ;
- A l'insuffisance de l'animation-sensibilisation et de l'implication des populations dans le choix des types et des sites des ouvrages ;
- A l'absence d'une véritable politique pour la gestion et la maintenance ;
- Au retard dans l'adoption des textes portant modalité d'application du régime eau ;
- Au blocage de projets avec certains bailleurs de fonds ;
- A la lenteur dans la préparation des dossiers de projets ;
- Au long circuit (montage) et délai de financement des projets ;
- A la rareté des financements et aux importantes conditions imposées par les bailleurs de fonds.

4.2.3 *Gestion des réseaux d'alimentation en eau potable des centres secondaires*

Le volume des tâches est tellement important pour les centres secondaires qui gèrent un système d'approvisionnement en eau potable, qu'une attention particulière doit être portée afin de mieux comprendre les problèmes de gestion des centres secondaires en général et qui se caractérisent comme suit :

- Méconnaissance des installations
- Diversité de s équipements
- Exploitation anarchique des installations
- Lenteur dans les prises de décision
- Vétusté de l'équipement
- Personnel peu qualifié ou insuffisant

A tout ceci il faut noter qu'il y a des problèmes non moins importants qui sont interdépendants. Il s'agit notamment des difficultés énormes dans la maintenance des équipements de production, surtout dans les localités dépourvues d'électricité. A ce niveau les charges d'exploitation sont tellement élevées que les recettes n'arrivent pas à les couvrir.

A cela il faudra ajouter le problème au moins aussi épineux de la facturation.

Malgré toutes ces difficultés, on note une certaine satisfaction à savoir : la continuité du service ; l'accroissement du taux de couverture en desserte ; la réalisation des branchements à la demande de la clientèle ; la réparation des fuites décelées ; le changement des compteurs défectueux ; la fourniture d'une eau potable répondant aux normes OMS. De part des moyens

financiers limités, la SNE s'efforce tant bien que mal de mettre en application de manière cohérente le plan d'action de gestion du réseau.

4.3 *Recommandations*

Au travers les groupes de travail et les sessions plénières, l'atelier a abouti à 10 actions principales proposées :

- Redynamisation du Comité National de Suivi-Evaluation dans le secteur Eau et Assainissement.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de Hamdallaye dans une dynamique de développement de l'hygiène et de l'Assainissement.
- Mobilisation des ressources internes.
- Audits urbains et périurbains suivant une approche participative.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme IEC en matière d'Eau/Hygiène/Assainissement pour les zones urbaines et périurbaines.
- Amélioration/approfondissement du cadre juridique, réglementaire et fiscal en matière Eau/Hygiène/Assainissement.
- Uniformisation et standardisation des équipements au niveau national et régional.
- Mise en place des systèmes de suivi et de contrôle à base communautaire.
- Formulation d'un programme de développement des capacités en matière de gestion et de maintenance dans le secteur Eau et Assainissement

En plus des actions proposées, les participants ont recommandé ce qui suit :

- Donner suite à cet atelier pour optimiser l'effet positif de celui-ci sur les Tables Rondes et l'atelier de consensus sur la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement. Dans cette optique une ébauche de calendrier d'activités a été proposée pour que le relais soit immédiatement pris par l'OMS et le Comité National de Suivi et Evaluation dans le secteur. Le rapport détaillé de l'atelier comprend un plan d'action à court terme à cet effet.
- Envisager l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'action pour la gestion et la maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement avec les quatre volets suivants :

Volet 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel, et fiscal de la gestion et de la maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement

- Inventaire, analyse, harmonisation et amélioration des textes législatifs
- Adoption et popularisation de textes concernant la propriété des ouvrages et leur utilisation, aspects contractuels liant les différents acteurs impliqués.
- Traduction et diffusion des textes en langues nationales

Volet 2 : Aménagement des zones périurbaines

- Réalisation d'audits participatifs dans les chefs lieux de départements et/ou arrondissements ;
- Elaboration éventuelle de dossiers de projets et recherche de financement.

Volet 3 : Renforcement des capacités institutionnelles, renforcement organisationnel et formation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;

- Appui à la mise en place et au fonctionnement des structures chargées de mettre en œuvre l'Initiative Afrique 2000 (Points focaux, moyens de fonctionnement) ;
- Favoriser l'émergence des opérateurs(ONG, privés) impliqués dans la maintenance des infrastructures (identification des intervenants, faciliter l'accès au crédit, échange d'expérience et transfert de technologies appropriées) ;
- Formation continue des cadres techniques (Séminaires, ateliers de formation) ;
- Formation des élus ;
- Elaboration et mise en œuvre si possible d'un programme de recherche-action.

Volet 4 : Programme Information – Education – Communication

- Popularisation de l'initiative Afrique 2000 (Forum, media, édition de documents) ;
- Diffusion du guide méthodologique d'hygiène/assainissement en cours d'élaboration ;
- Elaboration et diffusion d'un guide d'animation en vue d'un changement de comportement à la lumière des résultats de l'audit comportemental dans les zones périurbaines.
- Diffusion du document sur la politique et les stratégies en matière d'hygiène et d'assainissement

Finalement, l'atelier a recommandé que les conditions favorables à la réalisation de ce programme soient établies par :

- a) Une bonne formulation et préparation du programme (Information exhaustive des acteurs concernés ainsi que les actions en perspective, estimation réaliste des coûts, bonne programmation, système de suivi-évaluation avec les indicateurs appropriés)
- b) Financement des activités par les contributions des principaux groupes d'acteurs suivants : Communautés de base, collectivités territoriales, état, et bailleurs de fonds.
- c) Meilleure élaboration des modalités et des textes concernant un fonds régional de maintenance
- d) Mise en application de l'initiative 20/20

5. L'Atelier National du Mali

5.1 Aspects généraux

Du 15 au 17 février 1999, s'est tenu à Bamako un Atelier National sur le fonctionnement et la maintenance des systèmes d'AEP et l'assainissement autour des points d'eau en milieu rural. Cette rencontre a été organisée conjointement par le Ministère du développement rural et de l'Eau (DNHE) et le Ministère de la Santé, des Personnes âgées, et de la Solidarité (DNSP) avec l'appui de l'OMS et de l'UNICEF.

Une centaine de personnes, représentant des comités de gestion, des associations de la santé communautaire, des opérateurs privés, la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie (DNHE) et divers services ministériels concernés (santé, environnement, etc.), les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie et les Divisions Hygiène et Assainissement, de toutes les régions du Mali, ainsi que des représentants d'organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales, ont participé à cette rencontre.

Ainsi cette rencontre s'inscrit dans la continuité de nombreuses actions de concertation organisées en particulier par la DNHE qui a souhaité une synergie entre les diverses initiatives en cours sur cette thématique. Elle prend également en compte l'étude menée par l'UNICEF sur le fonctionnement et la maintenance des pompes à motricité humaine au Mali.

Le thème central de l'atelier était la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable et l'assainissement autour des points d'eau en milieu rural. Les objectifs spécifiques autour de cette problématique étaient les suivants :

- faire connaître les dispositions concernant les conditions de réalisation et de gestion des systèmes de pompage à motricité humaine en milieu rural ;
- dégager les contraintes pesant sur la mise en œuvre et le fonctionnement des différents schémas organisationnels pour l'exploitation et l'entretien des pompes à motricité humaine ;
- recommander les voies et moyens pour résoudre les entraves au développement et au fonctionnement des systèmes de gestion des pompes à motricité humaine ;
- faire des propositions de collaboration entre les associations de santé communautaires (ASACO), les comités de gestion des points d'eau et les communes en ce qui concerne l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la promotion de comportements hygiéniques.

5.2 Situation existante

La situation au Mali se caractérise par une assez grande dynamique de changements dans le secteur et dans le contexte de la décentralisation. Beaucoup a été acquis, mais on est encore assez loin du point où toutes les conditions pour la durabilité sont réunies.

5.2.1 L'hydraulique villageoise

Avec certaines différences dans les détails, les principes de base suivants sont plus ou moins communs aux programmes principaux au Mali. Il s'agit du système qu'on peut aujourd'hui caractériser comme «classique».

- la participation financière

La participation des bénéficiaires à l'achat de la pompe à motricité humaine a été érigée en condition préalable pour l'intervention dans une communauté. Ainsi, sur la plupart des programmes, chaque pompe est vendue à son coût de revient. On vend souvent également un petit lot de pièces détachées.

- La prise en charge de l'entretien par les utilisateurs

Cette prise en charge consiste à faire assumer la totalité de l'entretien par les communautés dépend de la disponibilité des pièces détachées et des artisans réparateurs.

- L'artisan réparateur

L'artisan assure en générale l'entretien d'environ 25 pompes dans un rayon de 30 km. Des barèmes ont été établis et régulièrement mis à jour pour uniformiser au niveau régional le prix de vente des pièces et des interventions.

- La standardisation des pompes

Les programmes font le maximum pour assurer la présence du même type de pompe. A cet effet, dans certains cas la fourniture des pompes a même été enlevée des appels d'offres afin de ne pas être obligé d'installer des marques différentes pour une même zone.

- La mise à disposition des pièces détachées de façon décentralisée

Pour cela, de nombreux magasins ont été mis en place.

- Formation et équipement d'artisans réparateurs

Dans chaque zone d'intervention, des artisans (réparateurs de motos ou de vélos) ont été sélectionnés, formés et équipés (moyen de locomotion et outils) afin d'être incorporés dans les équipes de l'installateur de pompes puis d'assurer l'entretien des pompes qu'il a installées dans sa zone d'intervention.

- Mise en place de comités de gestion

Lors de l'intervention d'un programme dans une communauté rurale, il est établi un contrat liant le projet au village, dans ce contrat il est prévu la mise en place d'un comité de gestion. Sa principale tâche est la gestion du point d'eau afin d'assurer sa pérennité. Les membres sont formés, un cahier de gestion leur est remis.

Les programmes intervenus sur le territoire ont ainsi permis de mettre en place un certain nombre de structures dans le cadre de la gestion de l'entretien et la maintenance des pompes à motricité humaine. Ces structures mises en place ne sont pas toujours fonctionnelles, mais il existe des acquis qui méritent d'être renforcés et étendus :

Environ deux tiers des villages ont un comité de gestion en place. Ces comités ont développé, conformément à l'approche des intervenants, des modalités de collecte de fonds destiné à la

couverture des charges d'entretien et de maintenance. Un comité sur deux fonctionne suivant un règlement intérieur qui prévoit ses modalités de prise de décision (majorité simple 30% majorité absolue 25%). Seulement 7 % des villages connaît un intéressement financier à certains des membres de leurs comités afin de créer les conditions d'une motivation et d'un engagement des responsables dans la pérennité du fonctionnement des systèmes.

Conformément aux objectifs de la politique sectorielle, l'émergence de circuits d'approvisionnement en pièces de rechange a vu l'apparition progressive d'opérateurs privés tels SOMIMAD, SETRA, SOMAHER GIE SI-IM, etc. Les sociétés et entreprises privées sont de plus adjudicatrices de marchés d'installation ou de réhabilitation. La couverture spatiale des régions par ces opérateurs, quoique prenant en compte la concentration des pompes à motricité humaine, n'est pas suffisante malgré la constitution d'un stock minimum par les artisans. Les distances sont encore grandes entre les magasins régulièrement approvisionnés et les utilisateurs de pompes. Les capacités locales existent pour assurer les opérations d'entretien et de maintenance, des artisans ont été formés, recyclés et équipés à cet effet. Plus de la moitié des villages visités s'adressent à un artisan en cas de panne. Les huit régions totalisent aujourd'hui plus de 300 artisans réparateurs.

Les populations bénéficiaires participent financièrement à l'investissement. Cette participation a accéléré dans une large mesure la responsabilité des bénéficiaires et à amener les différents programmes à faire les activités d'IEC un préalable à toute intervention. Cette participation varie de 0 à 250.000 FCFA selon la stratégie de l'intervenant. La prise en charge effective des frais d'entretien et de maintenance est un pivot de la politique sectorielle. A cet effet, les comités de gestion ont prévu dans leur règlement intérieur plusieurs modalités de collecte de fonds pour faire face à l'achat des pièces, au paiement de l'ARL au titre de ses prestations et parfois au désintéressement de certains membres du comité de gestion.

Les femmes ont été identifiées comme élément porteur de succès des programmes d'hydraulique villageoise. Elles sont aujourd'hui de plus en plus impliquées dans la gestion des points d'eau. La moitié des comités de gestion visités est mixte avec une bonne avance pour les régions de Mopti, Sikasso et Koulikoro.

5.2.2 De l'hygiène et d'assainissement autour des points d'eau vers une approche plus intégrée

L'exploitation d'un point d'eau occasionne toujours des stagnations d'eaux usées et par conséquent une insalubrité et des gîtes larvaires, des vecteurs de maladies. Les points d'eau d'usage communautaire non aménagés donnent lieu à des réinfiltrations d'eaux usées dans la nappe et à la création de bourbiers d'odeurs fétides et nauséabondes et du coup l'on se trouve en face d'une pollution de l'eau pouvant engendrer un état de morbidité grave chez les consommateurs. Aussi si des mesures correctives appropriées en matière d'assainissement ne sont pas prises la population peut se sentir à tort en parfaite sécurité. Des aménagements autour des puits et forages ont été souvent réalisés avec des insuffisances par certains programmes comme la présence d'abreuvoir dans les maternités ou le non-respect de distance sécuritaire entre les points d'eau et les puisards. C'est ainsi que la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement (DHA) en collaboration avec l'OMS a entamé de 1994 à 1996 une étude sur l'aménagement des points d'eau. Cette étude a commencé par une évaluation des aménagements existants. Suite à cette étude la DHA a proposé des plans types avec des directives selon les besoins de la population. Ces plans ont fait l'objet d'une brochure intitulée

"Elément d'Aménagement des points d'eau" qui a été diffusée au niveau de tous les intervenants après avoir été validé au cours d'un atelier national.

Le projet a développé pendant deux ans une méthodologie basée sur :

a. La sensibilisation des communautés.

Ceci consiste à effectuer les actions suivantes : Répertoire des villages et sensibilisation des chefs villageois, des comités de gestion des points d'eau et des populations sur les objectifs du projet ; inventaire des forages équipés et des puits installés et, sur cette base, découpage du cercle (six zones) ; études de base plus détaillées dans les arrondissements où se déroulent les premières interventions, l'exploitation de ces données permettant de maîtriser la situation avant-projet ; sélection des villages abritant les stages et des stagiaires, tout en accordant une forte participation aux communautés.

b. La formation d'un réseau d'artisans privés

Un réseau d'artisans privés a été mis en place à partir de la capitalisation de l'expérience de 6 stages de formation (intégrant la formation technologique en langue nationale, avec l'apprentissage sur le tas, l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation sanitaire), chaque stage ayant une durée de 3 mois et encadrant 5 stagiaires. Les stages organisés ont été destinés aux arrondissements de Kologotomo, Monimpébougou, SAYE, Sarro et Macina.

c. L'assistance post-formation

Chaque groupe de 5 artisans/réparateurs (qui peut librement se constituer en groupement ou coopérative) dispose d'un marché d'environ 20/25 villages ayant installé des points d'eau. Le projet met à la disposition de chaque groupe (à titre de prêt remboursable) une caisse à outils et assure l'accès à un stock de pièces de rechange, progressivement privatisé. Il facilite, en outre, l'acquisition individuelle d'un moyen de transport (vélo ou charrette), l'objectif étant d'assurer l'indispensable mobilité de l'artisan pour contacter les villages et venir chercher la caisse collective.

d. L'approche participative pour la gestion communautaire des points d'eau

Le projet incite la création de comités de gestion d'eau à forte participation de femmes dans les villages. Le comité fait recours aux artisans en cas de panne et gère un petit fonds permettant de payer les services de maintenance et de réparation. Chaque village choisi librement la forme de financement de la caisse de l'eau sans apport du projet. Les différentes missions d'évaluation ont confirmé l'efficacité de cette approche : vers la fin du projet le pourcentage de pannes était tombé de 40 % à 10 % et la tendance était à la diminution. Il a été constaté que ce système a tendance à fonctionner d'une façon assez autonome. Pour ce qui est de l'efficacité : les résultats obtenus justifient largement les coûts relativement réduits. Son impact peut également être mesuré à travers les indicateurs suivants : Plus de 90 % des artisans formés sont opérationnels ; diminution significative des maladies infantiles ; satisfaction de la part des bénéficiaires (les artisans et les villageois).

5.2.3 *Entretien et Maintenance dans le cadre de la Décentralisation*

Dans une optique décentralisée, l'eau doit être gérée comme un bien à la fois économique et sociale, au niveau le plus proche possible des usagers. Ces derniers doivent être impliqués dans la planification et la mise en œuvre des projets. L'entretien des pompes à motricité humaine dans un contexte décentralisé est principalement réglementé par les lois N° 93-008 et N° 95-034. En plus de ces lois, en prévision des mutations futures, des textes complémentaires ont été élaborés et adaptés afin que les organes de la décentralisation disposent des instruments juridiques, matériels et financiers nécessaires à la prise en charge de leurs responsabilités. Il est prévu que l'état se désengage au profit des municipalités. Celles-ci auront le titre de maître d'ouvrage et doivent donc au préalable acquérir les compétences nécessaires et indispensables pour exercer leurs attributions. L'implication du secteur privé se traduira par l'établissement d'un partenariat avec les collectivités décentralisées. Les collectivités territoriales doivent bénéficier de ressources adéquates afin de pouvoir gérer leurs infrastructures et assurer leur entretien. Il est prévu que le transfert de responsabilité sera accompagné d'un transfert équivalent en ressources financières.

5.2.4 *Le transfert de compétences de l'Etat vers les communes en matière d'hydraulique rurale*

La stratégie pour le sous secteur s'articule autour des recommandations adoptées par le gouvernement en janvier 1997, et comprend en résumé les actions suivantes : a) Appuyer la restructuration du secteur sur le mouvement de décentralisation ; b) Définir les responsabilités des acteurs par des relations contractuelles ; c) Développer la concertation à tous les niveaux, et en particulier les femmes ; d) Développer les actions visant la viabilité des systèmes ; e) Adapter les missions des services de l'Etat à la décentralisation.

Pour intégrer la réalité de la décentralisation dans la stratégie en matière de distribution d'eau la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie a préparé le transfert des compétences de l'Etat aux Communes dans le cadre d'un processus de concertation. Les textes issus de ce processus ont été approuvés par la Mission de Décentralisation le 7 novembre 1997. Ces documents destinés à préciser les conditions de réalisation et de gestion des systèmes d'alimentation en eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains du Mali dont la gestion n'est pas prise en charge par la Société Energie du Mali traduisent en termes institutionnels et organisationnels, la politique du Gouvernement en matière d'eau potable.

La commune constitue la collectivité détentrice par nature des principes d'attributions dans le domaine de l'eau. Le conseil communal et le maire, autorités de droit commun dans le domaine de l'eau, sous le contrôle de l'Etat. Le conseil communal délibère notamment sur la protection de l'environnement, la politique de création et de gestion des équipements collectifs en matière d'assainissement et d'hydraulique rurale ou urbaine ainsi que sur l'institution des taxes rémunératoires des prestations. Dans le cadre du transfert des compétences, les installations d'adduction d'eau sont transférées à la commune.

Le mode de gestion de l'exploitation peut être choisi par le maître d'ouvrage. Il y a plusieurs options telles que la régie, la concession, l'affermage, et d'autres options dans lesquelles la collectivité conserve une plus ou moins grande part de l'exploitation du réseau.

5.3 Recommandations

Suite à la restitution des travaux de chaque groupe, quelques recommandations, transversales à l'ensemble des groupes ou spécifiques, ont été retenues pour chaque axe de travail.

Aspects législatifs, réglementaires et institutionnels

- finaliser et diffuser largement les textes existants, notamment le code de l'eau harmoniser les approches pour une participation communautaire ;
- appliquer les dispositions du code des marchés relatives à la préférence nationale.

Aspects économiques et financiers

- mobiliser les ressources financières locales ;
- fixer un taux de contribution adapté aux capacités financières de chaque zone promouvoir la gestion privée des points d'eau ;
- adopter le régime fiscal appliqué aux équipements solaires (exonération des taxes sur les pompes, pièces de rechanges et accessoires des pompes à motricité humaine).

Aspects socioculturels et organisationnels

- institutionnaliser l'animation/sensibilisation pour tout projet et programme d'AEI
- créer une dynamique de concertation structurelle entre les intervenants (DNHE, DANAFLA, DNSP, DNAS, ASACO, commune, etc.) ;
- renforcer les capacités d'organisation des professionnels de la maintenance des pompes.

Aspects technologiques

- limiter les types de pompe ;
- promouvoir les technologies appropriées, à faible coût d'acquisition et d'exploitation.

6. L'Atelier National du Bénin

6.1 Aspects généraux

Du 18 au 21 mai 1999, s'est tenu à Bohicon, un atelier national sur la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement du Bénin, parrainé par la DHAB (Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base), la DH (la Direction de l'Hydraulique) et l'Organisation Mondiale de la Santé. Cet atelier se situe dans un processus de réflexion qui s'est engagé dans le secteur au Bénin, dans le cadre d'une décentralisation des responsabilités du national vers le régional et les communautés, ainsi qu'une plus grande implication du secteur privé et des ONGs dans la gestion et la maintenance des systèmes. L'atelier bénéficia de la participation d'une quarantaine de professionnels venant de la DH, DHAB, des six Services Régionaux de l'Hydraulique, et d'ONGs locales.

Les objectifs de l'atelier furent les suivants :

- D'apprécier le résultat des études effectuées sur la décentralisation, en particulier pour les AEVs (Adductions d'Eau Villageoises) et le suivi post projet ;
- D'identifier les problèmes liés à la gestion communautaire des pompes à motricité humaine ;
- D'analyser les problèmes rencontrés dans les systèmes d'assainissement.

6.2 La situation existante au Bénin

6.2.1 La stratégie sectorielle

La plupart des intervenants disposent de la nouvelle stratégie et du plan directeur. La stratégie de développement du sous secteur de l'eau dans les zones rurales a été adoptée en 1992 et est fondée sur les principes fondamentaux suivants :

- La décentralisation du processus de décision ;
- La participation financière des communautés bénéficiaires à l'investissement et à la maintenance ;
- La recherche et l'application de nouvelles options technologiques visant à réduire les coûts des travaux ;
- La promotion du secteur privé national avec la réorganisation des marchés de travaux ;
- La systématisation des actions d'éducation sanitaire.

Par ailleurs l'option de réduire à quatre seulement le nombre de marques de pompes est à motricité humaine (l'utilisation de ce terme implique que la pompe Vergnet est comprise dans la liste) est acceptée et appliquée.

Les axes stratégiques de la Politique Nationale d'Assainissement ont été définis et s'appuient sur cinq principes fondamentaux :

- La mise en place d'institutions durables et efficaces pour la gestion des services ;
- La promotion de programmes d'assainissement élaborés à partir de la demande exprimée par la communauté ;

- La participation des communautés à travers de l'élaboration de projets communautaires, le choix technologique, le financement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages choisis ;
- Le développement de compétence des ouvriers et des artisans locaux ;
- La promotion de technologies appropriées correspondant aux capacités financières et de gestion de l'Etat, des municipalités et des bénéficiaires.

La stratégie de développement du secteur adoptée en 1992 est maintenant mise en œuvre sur l'ensemble du territoire avec l'assistance des bailleurs de fonds comme l'Allemagne, le Danemark, et bientôt la Belgique dans les départements de l'Atacora et de la Donga. Les différents projets s'intègrent dans le Projet d'Assistance au Développement du Secteur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en milieu Rural (PADEAR).

6.2.2 Gestion des déchets solides et liquides dans les zones peri-urbaines et urbaines du Bénin.

De tous les domaines où l'expansion rapide des villes porte atteinte à l'environnement ou altère les conditions de vie des populations urbaines, la gestion des déchets et le service de l'eau sont ceux qui posent d'énormes problèmes pour lesquels les responsables municipaux n'ont pas trouvé de solutions adéquates. Dans les principales villes du Bénin, la gestion des déchets solides figure parmi les problèmes environnementaux les plus préoccupants. L'enquête démographique et santé de 1996, révèle un taux d'évacuation des ordures de 15% pour tout le pays, avec 21% en milieu urbain et 11% en milieu rural. Aucune ville au Bénin ne dispose de décharge contrôlée. Les déchets collectés par les services de voirie ou par les structures privées échouent dans des postes de transfert qui sont vidés ou dans des décharges sauvages.

Les réseaux d'évacuation des eaux pluviales souffrent d'un manque crucial d'entretien en dépit des efforts timides consentis par le gouvernement et les circonscriptions urbaines pour curer certains caniveaux. Les caniveaux sont vite ensablés et servent souvent de lieu de défécation. Certaines personnes y jettent des ordures ménagères ou y branchent des effluents de leurs fosses septiques ou encore y déversent les eaux usées. Ils sont des lieux privilégiés de prolifération des moustiques et de pathogènes.

En ce qui concerne l'évacuation des excréta humains, il n'y a nul part au Bénin un système d'assainissement collectif tel que les réseaux à faible ou grand diamètre. Le système utilisé est de type individuel.

L'entretien des latrines familiales est à la charge des utilisateurs et ne pose pas de problèmes majeurs lorsqu'elles appartiennent à un ménage. Dans les zones géologiquement défavorisées comme Cotonou où les seules options technologiques possibles sont les latrines à fosse étanche, le coût prohibitif de la vidange des fosses (27.000 FCFA dans les cas les plus favorables) contraint les usagers à enterrer les boues de vidange dans la rue ou dans les caniveaux. En ce qui concerne les latrines communautaires, une enquête en 1997 de l'utilisation de 156 modules de latrines scolaires construites par 'USAID et l'UNICEF de 1989 à 1993 dans le département du Zou a révélé que : 73% des latrines sont mal entretenues ; la plupart des élèves et enseignants formés à l'utilisation et à l'entretien des latrines ne sont plus dans les écoles après six ans ; le matériel didactique conçu pour l'entretien des latrines a disparu dans 80% des écoles.

6.2.3 Les contraintes du secteur

Malgré les efforts cités plus hauts, la couverture en eau et assainissement reste encore insuffisante. En ce qui concerne l'eau il y a une disparité de distribution entre le milieu urbain (71%) et le milieu rural (46%). En ce qui concerne l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante car dans l'ensemble, 20% des ménages seulement ont accès à des toilettes adéquates, avec aussi une répartition inégale entre le milieu urbain (45%) et le milieu rural (5%).

Au niveau de la législation et de la réglementation, au cours de la DIEPA, aucun progrès n'a été enregistré dans l'élaboration d'une réglementation appropriée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plan de la coordination, le secteur manque d'un cadre de concertation et d'une structure de coordination en dehors de ce qui se fait dans la mise en œuvre du PADEAR entre la DHAB et la DH. L'inexistence d'une base de données fiable et d'un système national d'information ne permet pas une analyse approfondie pour faciliter la prise de décisions dans le secteur.

L'insuffisance de ressources humaines à tous les niveaux, ingénieurs, techniciens supérieurs, techniciens, auxiliaires, ouvriers, ajoutée l'insuffisance des ressources financières es également une des causes qui retarde le développement du secteur.

Le développement du secteur a aussi été retardé par la mise en œuvre de technologies inadaptées, faisant appel à des systèmes qui tombent souvent en panne et qui nécessitent des réparations coûteuses ou l'abandon des ouvrages.

Finalement il n'existe pas un système de suivi post-projet digne de ce nom.

6.3 Recommandations

6.3.1 Recommandations sur l'assainissement

- Rendre opérationnelle la police sanitaire et la police environnementale ;
- Augmenter les investissements dans le secteur de l'assainissement ;
- Promouvoir la culture de gestion partagée de l'environnement urbain au niveau des municipalités : SAIC (Services d'Appui aux Initiatives Communautaires) ;
- De mettre en valeur la nécessité des changements de comportements dans les activités de sensibilisation à l'hygiène.

6.3.2 Recommandations sur la décentralisation de la maintenance des AEVs

- Appliquer les principes de décentralisation mis en œuvre actuellement pour les pompes à motricité humaine pour les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) ;
- démonopoliser le marché des contrats de maintenance ;
- former des mécaniciens – diésélistes et électriciens exerçant déjà une activité similaire ;
- réaliser une étude sur les différentes options de distribution des pièces de rechange pour les équipements des AEVs ainsi que sur le réseau des maintenanciers ;
- élaboration d'une liste de prix indicatifs sera dressée par les Services Régionaux d'Hydraulique (SRH) et mise à disposition des AEVs.

- consolider le rôle et la compétence technique des commerçants, avec un outillage et une formation appropriée.
- réviser les options de gestion possibles pour la gestion des AEVs, en définissant les avantages et inconvénients de chaque mode de gestion (gestion directe ou en gestion déléguée au travers de la concession, l'affermage, la gérance, et la régie intéressée).
- Effectuer un diagnostic de la répartition actuelle des responsabilités entre les différentes institutions et acteurs impliqués dans le secteur, qui permettra de définir la réapparition future des responsabilités suite à la décentralisation.

6.3.3 *Recommandations concernant le renforcement du suivi-appui "post-projet"*

- développer un système de suivi qui soit viable financièrement et opérationnel et qui soit basé sur les principes suivants : a) développement d'un suivi participatif où chaque acteur concerné participe au suivi à son niveau ; b) intégration des activités de suivi dans les activités régulières des opérateurs; c) décentralisation du suivi ; d) activités post-projet considérées comme des services rémunérés ; e) raccourcissement de la distance entre information et centre de décision ; f) établissement d'indicateurs simples et faciles à mesurer ; g) établissement du système de suivi et programme d'activités en consultation et concertation avec les acteurs concernés.
- Analyser la répartition des responsabilités et fonctions de suivi entre les différents acteurs concernés dans le suivi post-projet, qui devra être sanctionnée au cours d'un atelier regroupant les acteurs concernés.

7. Conclusions et recommandations à l’OMS

7.1 La démarche et le rôle de l’OMS

L’initiative de l’OMS de promouvoir les discussions aux niveaux nationaux dans les trois pays a été bien reçue, avec un intérêt considérable parmi les décideurs d’engager les débats et de apporter un appui à l’organisation d’un atelier national en matière de maintenance. Dans tous les trois pays une mission de préparation a visé à tester la demande et de promouvoir la maintenance en tant que thème primordial. Dans chaque pays beaucoup de connaissances existe en la matière, et on a tendance à situer le thème de la maintenance dans le cadre général de la décentralisation et de la durabilité. Grace à une approche flexible qui a consisté à s’orienter vers les priorités dans chaque pays, les trois ateliers se sont déroulés différemment. Dans tous les cas les ateliers ont été des événements intéressants qui ont donné des résultats immédiats considérables.

On peut conclure que ce type d’initiative, de caractère ad-hoc, peut avoir du succès. A noter que le succès serait plus grand si une suite pouvait être assurée. Il était intéressant de constater que des personnes issues de certaines agences de soutien au développement ont exprimé leur étonnement au sujet de cette initiative. Ils semblaient ignorer le rôle important que joue l’OMS dans le secteur ‘Eau et Assainissement’. A cet égard, le rôle de l’OMS/AFRO mérite une attention particulière.

Les bureaux de l’OMS ont fourni un soutien très efficace sur les plans relationnel et logistique, et les représentant ont montré leur intérêt. Cependant, il manque à ces bureaux la capacité de jouer un rôle plus tangible de facilitateur dans le secteur.

Il est recommandé que l’OMS rehausse son profil en ce qui concerne son rôle dans le secteur en Afrique. Ceci pourrait se faire notamment en mettant l’accent sur la coordination et le suivi au niveau national, le développement des capacités institutionnelles à tous les niveaux, et la formation. Les bureaux représentants devraient disposer d’un budget annuel leur permettant de faciliter des actions dans ces domaines d’une façon plus continue.

7.2 Synthèse des problèmes de maintenance dans l’ensemble des trois pays

Mis à part les problèmes d’ordre purement technique, force est de constater que dans les trois pays les problèmes de maintenance sont surtout des problèmes de planification, d’information, d’éducation, de communication et de gestion. Les contraintes sur le plan financier existent bel et bien, mais semblent plutôt l’effet que la cause de ces problèmes majeurs.

Le secteur traverse une période de grandes innovations visant à améliorer, voir optimiser, la gestion des services publics. Cette transformation s’insère dans un processus de décentralisation souvent associé avec la promotion d’un rôle du secteur privé comme partenaire au développement, et est d’une ampleur très différente dans les trois pays concernés. Ces réformes liées aux processus de décentralisation et de privatisation ont non seulement comme but de remédier à des problèmes de gestion et d’utilisation rationnelle des ressources. Elles s’inscrivent dans le cadre d’un nouveau modèle de développement qui se dessine suite à l’échec de l’ancien modèle étatique soutenu par les bailleurs de fonds. A noter que c’est notamment la combinaison des évolutions démographiques au niveau des pays et les tendances économiques dans ces pays et sur le plan international qui ont rendu inévitable la décentralisation et la privatisation, c’est à dire que le nouveau modèle s’impose sans pour des raisons politiques. C’est la façon dont la

décentralisation est mise en œuvre et dont les partenariats entre les secteurs public et privé sont définis qui déterminent le succès des changements en cours. Il y a donc des risques et des opportunités.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement l'échec de l'ancien modèle se traduit par : a) une insatisfaction de la prestation des services ; b) lourdeurs administratives ; c) gestion inefficace des ressources ; d) coûts élevés de la prestation des services ; e) couverture réelle (c'est à dire fonctionnelle par opposition à la couverture officielle) des services insuffisante ; f) politiques et stratégies inadéquates. Dans les trois pays, certains cadres supérieurs sont conscients du problème et savent comment orienter les actions pour redresser la situation. Il leur manque souvent le soutien politique. Dans leur entourage on trouve souvent des cadres qui sont loin d'avoir les niveaux de conception et de compréhension nécessaires. On trouve également souvent des autorités territoriales et des élus locaux qui ont ni la compréhension élémentaire, ni l'éducation professionnelle nécessaire afin de pouvoir jouer le rôle pivot qui leur est donné dans le cadre de la décentralisation. Ce problème existe également mais dans une moindre mesure au niveau national, notamment quand les gouvernements ne sont pas stables, et le transfert des responsabilités ne s'effectue pas de façon approfondie. Finalement, le secteur privé n'a pas encore la capacité de rapidement occuper la place que lui laissent de plus en plus le secteur public et les bailleurs de fonds.

Il est donc de plus en plus évident que la décentralisation doit être accompagnée par certaines actions de renforcement des capacités. Une grande contrainte dans ce cadre est la capacité des décideurs et des (haut-) responsables politiques eux-mêmes quand ils ne disposent ni de la compréhension, ni de l'information, ni de l'éducation nécessaire pour piloter les différents processus en cours et d'en assurer la coordination avec d'autres secteurs.

Il est recommandé que l'OMS poursuive ses actions de plaidoyer dans le cadre de l'Afrique 2000 et la mise en œuvre de la Vision 21, en mettant plus d'accent sur son rôle de soutien et facilitateur sur le niveau national et régional en Afrique de l'Ouest. Un accent particulier pourrait être mis sur la sensibilisation, l'information et surtout l'éducation des responsables politiques à tous les niveaux.

7.3 Le développement sectoriel et la décentralisation dans les trois pays

Les problèmes évoqués et les recommandations des trois ateliers nationaux montrent que le développement sectoriel dans les trois pays est fortement influencé par la décentralisation. Il est de plus en plus clair actuellement que ce processus ne doit pas miser au renforcement exclusif des prérogatives des communautés villageoises qui n'ont pas toujours un statut bien défini. Dans bien des cas, la décentralisation est un transfert de compétences et de responsabilités vers les municipalités et non les communautés.

Or, dans les trois pays concernés on constate qu'il y a la possible superposition voire contradiction entre d'un côté le renforcement des prérogatives des municipalités (comme c'est le cas au Mali) et le développement de la gestion communautaire (stratégie principale des bailleurs de fonds). A travers les débats un consensus se dessine que l'avenir est dans un partenariat, une responsabilité partagée et clairement définie entre municipalités et communautés, mais les différents modes de coopération et de gestion ne sont pas encore testés.

Un autre aspect qui semble surgir comme un nouveau paradigme du développement sectoriel dans les trois pays considérés, est le concept de la demande des populations pour un service amélioré. La demande, bien plus qu'une simple démarche est autant l'essence que le moteur

d'une gestion efficace des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Elle permet de galvaniser les ressources humaines de confiance et de responsabilité et contribue à la durabilité. Cependant, la demande a aussi besoin d'être stimulée et gérée selon les cas, pour que toutes les populations, même et surtout les plus démunies celles qui ne peuvent ou ne savent pas se faire entendre, puissent aussi avoir accès aux services sociaux de base que sont l'approvisionnement en eau potable et assainissement.

Il est recommandé à l'OMS de mettre l'accent sur la concertation, d'études et de communication afin promouvoir l'échange d'expériences pour une gestion durable des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement. Par ailleurs il est recommandé de faire une distinction explicite entre d'une part et les approches visant à une gestion communautaire dans les petites localités rurales et les petits centres et d'autre part celles visant à établir des systèmes viables pour des centres semi-urbains et les zones périurbaines des grandes villes. Dans ce cadre l'OMS pourrait s'appuyer sur les centres de ressource et d'innovation dont certains sont déjà des centres collaborateurs de l'OMS, et sur les alliances de ce type de centres en Afrique.

7.4 L'assainissement et les approches intégrées pour le changement de comportements

Dans ce panorama prometteur dans le sous-secteur «eau», force est de constater que même si les trois pays surmontent les difficultés dans la mise en place d'une gestion durable. Les systèmes d'assainissement sont insuffisants ou bien inexistantes. Les risques pour la propagation des maladies hydriques sont souvent encore très élevés à cause des conditions insalubres dans les zones périurbaines, et de plus en plus dans les centres semi-urbains.

Les travaux des trois ateliers illustrent que ce n'est pas nécessairement une meilleure technologie ou une meilleure gestion qui contribuer à résoudre ce problème. Les solutions sont aussi à chercher dans la prise de conscience et les changements de comportements. Ceci concerne les individus, femmes et hommes, jeunes et âgés. Mais les changements de comportements ne peuvent pas porter leurs fruits sans actions collectives.

Actuellement, on risque de commettre la même erreur que celle commise auparavant dans le sous-secteur de l'eau. Au lieu de mettre l'accent sur le changement des comportements et sur une meilleure gestion des conditions environnementales, on met beaucoup d'accent sur les problèmes et techniques, et sur le taux officiel de couverture.

Il est recommandé à l'OMS de faire du plaidoyer pour le développement d'autres méthodes et d'autres indicateurs de suivi pour le développement du secteur pour mettre mieux en évidence les aspects de la gestion durable et du changement des comportements.